

à la cantine

En application du règlement intérieur du restaurant scolaire, vous trouverez sur ce document, les règles de vie qui ont été instaurées à la cantine. L'enfant doit être respecté en tant qu'individu par ses camarades et le personnel encadrant. Il doit aussi respecter ses camarades, les adultes qui l'entourent, les locaux et le matériel.

Tout manquement aux règles de vie sera sanctionné de manière progressive. Un carnet d'avertissement est mis en place, il est interne à la cantine. C'est seulement à partir du 3^{ème} avertissement que les parents sont mis au courant.

1° Lettre aux parents

2° Rencontre des parents

3° Exclusion temporaire

4° Exclusion définitive



à la cantine

Je peux

- manger avec les copains de mon choix
- parler / discuter
- rire sans faire trop de bruit
- fêter mon anniversaire
- me détendre
- discuter avec le personnel de la cantine

Je dois

- respecter mes camarades
- respecter le personnel
- respecter les locaux



à la cantine

Je ne peux pas

- courir
- crier
- chahuter avec mon voisin
- être violent
- jouer avec la nourriture
- me lever sans demander à un animateur
- jouer avec les cartes ou autres objets

Je risque

- un avertissement (carnet rouge)
- une lettre aux parents
- une rencontre des parents
- une exclusion de la cantine

